



Paris, le 6 juin 2017

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Objet : Groupe de travail sur la mise en œuvre des préconisations de la mission d'évaluation du dialogue social
N. réf. : LJ/17026

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement,

Par courrier en date du 29 mai 2017, le Directeur des services administratifs et financiers a informé nos représentants en CT et CHSCT des DDI de son souhait de pouvoir travailler conjointement à la mise en œuvre des préconisations de la mission d'évaluation du dialogue social et de la prise en compte des risques psychosociaux dans les DDI.

Nous partageons tout d'abord, comme nous l'avons exprimé en CT et CHSCT des DDI, la nécessité de structurer un plan d'action global afin de répondre aux constats de cette mission à laquelle nous avons contribué en 2016.

Pour autant, le lancement de la démarche telle que décrite dans le courrier du DSAF sus-visé appelle pour FORCE OUVRIERE plusieurs questions ou réserves.

Ainsi, nous tenons tout d'abord à préciser que l'établissement de ce plan relève de la responsabilité pleine et entière de l'administration, en concertation et non co-responsabilité avec les organisations syndicales, tel que pourrait le laisser entendre la mention « conjointement ».

Par ailleurs, proposer de travailler sur les deux seuls points proposés, bien loin d'épuiser les sujets à traiter en matière de dialogue social et de prévention des RPS en DDI, sans disposer d'une vision globale sur les suites que vous envisagez de donner au rapport d'évaluation, n'est pas satisfaisante en terme de méthodologie. FORCE OUVRIERE demande donc une première concertation en CT et CHSCT des DDI sur la globalité du plan d'action prévu par vos soins, avant de s'engager dans des démarches thématiques. Ce qui permettrait de mesurer dans la globalité l'opportunité, la cohérence et la définition des différentes actions, dont celles faisant l'objet des propositions de la DSAF.

Ce qui semble d'autant plus indispensable que la formulation des deux actions correspondantes mérite débat. Pour ne s'arrêter que sur la première d'entre-elles, il est inadmissible pour FORCE OUVRIERE de rentrer dans une concertation sur l'établissement de chartes locales de dialogue social en l'absence de tout cadrage national. Aussi, FORCE OUVRIERE demande en préalable au lancement de ces travaux une concertation sur un projet d'instruction nationale sur la conduite du dialogue social, les moyens et les droits syndicaux en DDI. Chantier évoqué par votre prédécesseur à l'occasion des élections 2014, jamais suivi des faits.

En conclusion, FORCE OUVRIERE demande, avant toute participation aux démarches proposées par le DSAF, une concertation sur la globalité du plan d'action du SGG en matière de dialogue social et de prévention des RPS, comprenant l'établissement concerté d'une instruction sur le dialogue social en DDI.

Nous profitons enfin de la présente pour solliciter de votre part le calendrier de concertation envisagé à votre niveau pour la préparation des élections professionnelles de 2018, vous indiquant sans attendre la demande de FO d'exclure pour les DDI la solution du vote électronique, au vu de l'attachement des personnels au vote « physique » démontré par le très fort taux de participation aux élections de 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement, l'expression de nos salutations très distinguées.



Jean HEDOU
SG de la FEETS



Brigitte PERROT
SG de la F.A.G.E.



Philippe GRASSET
SG des FINANCES



Hubert RAGUIN
SG de la FNEC FP